

OBJET : Transformation d'emploi – Attaché/ adjoint administratif

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés territoriaux,

Vu les décrets n°2006-1690 et n°2006-1692 du 22 décembre 2006 portant, respectivement, statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux et statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints territoriaux du patrimoine,

Considérant qu'un poste de responsable du pôle « Ressources » au sein de la bibliothèque municipale a été créé en 2002 comme appartenant au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux puis modifié, en 2012, pour permettre la promotion interne au grade d'attaché territorial de la personne occupant le poste,

Considérant que les besoins de la bibliothèque ont amené à redéfinir les missions dévolues à ce poste et que celui-ci correspond, désormais, au cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux ou des Adjoints territoriaux du patrimoine,

Il est proposé la création, à la date du 1^{er} janvier 2025, d'un emploi de catégorie C, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux, filière administrative, ou au cadre d'emplois des Adjoints territoriaux du patrimoine, filière culturelle, et la suppression, à la même date de l'emploi correspondant au grade d'attaché, filière administrative.

1. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire ou être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.
2. Le cas échéant, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n°2024-142 est adoptée à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20241209-2024-142-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Publication : 10/12/2024



Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental
Alexis RAGACHE



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 9 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	30
Convocations :	29 NOVEMBRE 2024

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THÉODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Luc LESIEUR, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, Mme Adeline DIANISSY, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre JOSELIER, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Benoît HEBERT, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Stéphane DELAHAYE et M. Jean EASTABROOK,

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Mme Elise RIDEL	Pouvoir à Mme Luce PANE
- Mme Niswat ABDOURAZAKOU	Pouvoir à Mme Laurence RENO
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
- Mme Sylvie FAURE	Pouvoir à Stéphane DELAHAYE

--ooOoo--

Monsieur Pierre JOSELIER remplit les fonctions de Secrétaire.

